



VENTE APPARTEMENT EN ESPAGNE NON DECLAREE

Par **Louxor_91**, le **17/02/2012** à **16:28**

Bonjour,

Les parents d'une collègue ont vendu leur appartement en Espagne à la famille. Transaction officielle mais « remontée » en France de l'argent en liquide puis dépôt dans un coffre à la banque. Le monsieur pensant que comme ça les impôts ne verront rien. Visiblement il n'avait pas tort car cela fait maintenant quelques années et ils n'ont jamais été inquiétés ! seulement voilà, au moment du décès de l'un des 2 parents est-ce que cette transaction ne risque pas de ressortir ? Quels liens informatico-administratifs peuvent exister entre la France et l'Espagne ?

Merci